

DATE _____ CARTE DE PAIEMENT

IMMATRICULATION _____ DÉPT. _____ SERVICE _____ POUR _____ MOIS _____

CONTRAVENTION À L'ARRÊT OU AU STATIONNEMENT
LA CONTRAVENTION RELÈVE À VOTRE ENCONTRE ENTRAÎNANT LE CAS SUIVANT :

CAS N° 1 [X]	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (1)
CAS N° 2 []	11 €	33 €
CAS N° 3 []	33 €	75 €
CAS N° 4 []	66 €	150 €
CAS N° 5 []	132 €	375 €

STATIONNEMENT PAYANT : UN AN DÉJÀ...

SI VOUS NE SUPPORTEZ PLUS DE PAYER 250,00 €, DES PLACES DE STATIONNEMENT EN CONSTANTE DIMINUTION, D'ÊTRE VERBALISÉ À TOUT MOMENT, ALORS :

DEFENDEZ-VOUS !

REJOIGNEZ LE COLLECTIF INDEPENDANT DE COLOMBES !!!

parkinggratuit92@gmail.com

Tous les articles sur : www.dsp92.com (pour stationnement et modes) NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS PAYER PAR CHECK, COLLEZ LA CARTE À ENCAISSEMENT (LA PARTIE À ENCAISSER) OU TRÈS-VALEUR (PAR UN DÉPÔT RÉGULIÈRE)

DESTINATAIRE

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES AMENDES
35073 RENNES CEDEX 9

NUMÉRO POSTE DANS LETTRE

BANDE À DÉTACHER POUR CONSERVER LE JUSTIFICATIF DU PAIEMENT

STATIONNEMENT :

DSP COLOMBES / Q-PARK

ÉDITORIAL

D'abord vous servir



Quoi qu'il en soit, j'ai bien conscience des immenses besoins et des fortes attentes que le changement a portés. Pour y répondre, nous avons défini trois priorités immédiates : la sécurité, la réforme des rythmes scolaires et le stationnement.

Nous allons d'abord réorganiser et remotiver la Police Municipale afin qu'elle participe pleinement à l'amélioration de votre sécurité, de jour comme de nuit, car c'est un droit absolu. S'agissant de la réforme des rythmes scolaires, votée dans la précipitation sans aucune concertation, nous allons demander au minimum un report de cette obligation, voire une annulation.

Enfin, pour le stationnement à Colombes, il s'agit de tenir compte des effets négatifs de la délégation de service public (DSP) stationnement, mal renégociée par l'ancienne municipalité. Nous allons la remettre en cause dans les prochaines semaines, afin de trouver une solution qui rétablisse la paix dans les quartiers.

RENIEMENT !

CAPITULATION !

RENONCEMENT !

Chèr(e)s ami(e)s du Collectif,

Lors du conseil municipal du 19 novembre 2015, Mme Gouéta le maire de Colombes a fait une déclaration concernant sa vision du devenir du contrat Q-Park.

Reniement :

Mme Goueta, alors dans l'opposition municipale, promettait de renégocier en profondeur ou même rompre le contrat Q-Park.

Comme par hasard **pour justifier son reniement**, le chiffre de 11 millions d' € en 2008 de dédommagement à verser à Q-Park, en cas de rupture refait curieusement surface.... **Il serait de 9 millions aujourd'hui ?**

Or pas de chance, nous avons en notre possession les conclusions des avocats de la ville qui en 2008 **concluaient à un coût de 2,8 € !!**

Dans ce cas, l'indemnité totale pourrait être de l'ordre de 6,5 millions € HT, dont il faut ôter 3,7 millions pour prendre en compte les investissements que récupère la commune.

Dans cette hypothèse d'évaluation du juge, l'appauvrissement de la commune pourrait être de 2,8 millions d'euros.

fonctionnement de personnel de conseil et de...
triplément du coût actuel estimé à un peu moins de 70K€].

Dernière question centrale : un nouveau contrat de construction et d'affermage de parkings, bien mis en concurrence, ne créerait-il pas un gain économique supérieur au coût indemnitaire de sortie de l'ancien ?

Les études que Mme Goueta met en avant pour justifier son renoncement **ont été payées par les Colombiennes et les Colombiens.**

Nous exigeons leur publication afin de les soumettre aux avocats du collectif, **car bien sûr il n'y a rien à cacher !!!**

Capitulation:

Mme Gouéta a capitulé devant la puissance du groupe Q-Park et n'a pas osé s'y attaquer, alors qu'il existe **des éléments importants pour le faire.**

Par exemple, nous avons communiqué à M. Hémonet maire-adjoint à la circulation et au stationnement, une **information capitale dans la gestion de ce dossier** et qui concerne la sécurité. Cette information n'a toujours pas été exploitée.....pourquoi ?

Le Collectif, lui avec ses avocats ne capitulera pas.

Renoncement :

Mme Gouéta renonce à récupérer 20 ans de recettes !!!

Mme Gouéta renonce à **alléger** le budget municipal car chacun sait que le coût de la rupture

sera largement compensé par les recettes des 20 prochaines années.

Mme Gouéta renonce à reprendre **le contrôle du stationnement**, de la tarification, de la gestion et de l'encaissement des recettes **qu'elle abandonne aux caisses de Q-Park.**

Mme Gouéta renonce à **économiser** les sommes astronomiques que nous payons à Q-Park :

- Heure gratuite : 79.000 € par an.
- Stationnement des voitures municipales : 23.000 € par an.
- Frais de neutralisation des places pour travaux, fêtes et évènement : 200.000 € en 2013.
- Compensation par la ville de la garantie de recette minimum accordée à Q-Park : 32.000 € en 2014

Mme Gouéta renonce à garder la maîtrise de notre destin, **en nous laissant pieds et poings liés** au bon vouloir du délégataire.

Mme Gouéta renonce donc à **réunir la commission mise en place** pour être consultée avant toute négociation ou renégociation du contrat.

Elle vient d'annoncer sa suppression, Les représentants au conseil municipal de toutes Colombiennes et les Colombiens ne comptent donc pas. Bel exemple de démocratie !!!

Mme Gouéta renonce donc au consensus au sein du conseil municipal autour de la renégociation ou de la remise en cause du contrat Q-Park. On reste confondu devant cette attitude, alors même que son groupe s'était engagé en son nom à participer à la commission !

**LE COLLECTIF LUI NE
RENONCE PAS !!!**

ANNULATION

Le Collectif Indépendant de Colombes

Témoignez sur parkinggratuit92@gmail.com, et nous répercuterons vos informations.

Retrouvez toutes nos publications sur

www.lapetitegarenne.info et
www.lecolombesquejaime.fr/